

BULLETIN D'INSCRIPTION

Attention

Pour valider votre inscription, joindre soit le règlement par chèque ou un bon de commande attestant l'engagement de la dépense en cas de prise en charge par la collectivité.



PARTICIPANT

Mme Mlle M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél.

Courriel professionnel :

La confirmation de votre inscription vous parviendra par courrier électronique. Veuillez à la bonne lisibilité de vos coordonnées.

ORGANISME REPRÉSENTÉ

CCAS de

CIAS de

Commune de

Autres (Préciser) :

Communes de moins de 15 000 habitants

Communes de plus de 50 000 habitants

Communes de 15 000 à 50 000 habitants

Adresse postale :

Complément :

Code postal : Ville :

DOM-TOM :

Région :

ADRESSE DE FACTURATION

Entité :

Adresse :

Code postal : Ville :

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME SOUMIS À INSCRIPTION SPÉCIFIQUE

RÉUNION DES DÉLÉGATIONS D'OUTRE MER

Mercredi 6 juin de 9h30 à 12h

La réunion, réservée aux adhérents d'Outre-Mer et aux administrateurs, fera par ailleurs l'objet d'une invitation spécifique conformément aux statuts et au règlement intérieur de l'association.

Oui, je participe

Non, je ne participe pas

REPAS DES DÉLÉGATIONS D'OUTRE-MER ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mercredi 6 juin à partir de 12h30

Oui, je participe

Non, je ne participe pas

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RÉCEPTION AVEC M. LE MAIRE DE SAINT-RAPHAËL

Mercredi 6 juin de 15h à 18h30

En cas d'absence, merci de penser à adresser votre pouvoir

Si vous changez d'avis, ayez le réflexe de prévenir.

Oui, je participe

Non, je ne participe pas

SOIRÉE FESTIVE

Jeudi 7 juin à partir de 19h30

Le coût de la soirée est intégré dans le coût du congrès, la soirée festive est néanmoins soumise à inscription. Afin d'éviter des réservations qui ne seraient pas suivies par une réelle participation, générant chaque année, une charge importante pour l'association, merci de ne vous inscrire que si vous souhaitez réellement participer.

À défaut d'inscription, il ne sera pas possible de participer à cette soirée.

Si vous changez d'avis, ayez le réflexe de prévenir.

Oui, je participe

Non, je ne participe pas

INSCRIPTION FORFAITAIRE

Le coût des Rencontres est calculé au plus juste, en fonction du nombre d'habitants de la commune et du nombre de participants par collectivité.

Commune de moins de 15 000 habitants :

Adhérent(e) ANCCAS	215 €	Je m'inscris <input type="checkbox"/>
Élu(e) et non adhérent(e) ANCCAS	265 €	<input type="checkbox"/>
2 ^e participant(e) adhérent(e) et plus	145 €/personne	<input type="checkbox"/>

Commune de 15 000 à 50 000 habitants :

Adhérent(e) ANCCAS	265 €	Je m'inscris <input type="checkbox"/>
Élu(e) et non adhérent(e) ANCCAS	315 €	<input type="checkbox"/>
2 ^e participant(e) adhérent(e) et plus	145 €/personne	<input type="checkbox"/>

Commune de plus de 50 000 habitants :

Adhérent(e) ANCCAS	315 €	Je m'inscris <input type="checkbox"/>
Élu(e) et non adhérent(e) ANCCAS	365 €	<input type="checkbox"/>
2 ^e participant(e) adhérent(e) et plus	145 €/personne	<input type="checkbox"/>

Autres :

Non adhérent(e) / Institutions / Consultant(e)	365 €	Je m'inscris <input type="checkbox"/>
Retraité(e) adhérent(e) ANCCAS	145 €	<input type="checkbox"/>
Accompagnateur à la soirée festive	85 €	<input type="checkbox"/>
Joindre le chèque correspondant à l'inscription		
Adhérent(e) ultra-marin	Gratuit	<input type="checkbox"/>

TOTAL

Hors règlement participation accompagnateurs le cas échéant

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

Les demandes d'inscription par téléphone ne sont pas acceptées. Toute annulation devra être effectuée par mail à l'adresse suivante : rencontres@anccas.fr

En cas d'annulation, **avant le vendredi 18 mai 2018**, 50 € vous seront facturés au titre de frais de dossier.

Au delà de cette date, l'intégralité des frais engagés (inscription au congrès, soirée festive) sera due en totalité.

Les organismes privés sont invités à joindre leur règlement à la confirmation d'inscription.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription doit être rempli par chaque participant, accompagné du bon de commande et adressé à :
Pascale VINCENT, Chargée de Mission ANCCAS.

Du fait de l'allongement des délais postaux, les inscriptions se font exclusivement par internet ou par fax.

E-mail : rencontres@anccas.fr
Fax : 03 81 52 92 56

RÈGLEMENT DE L'INSCRIPTION

Le règlement des frais d'inscription devra être effectué dès réception de la facture envoyée par l'ANCCAS, à :

41^{es} rencontres de l'ANCCAS
CCAS
9 rue Picasso - BP 2039
25025 BESANÇON CEDEX
Fax : 03 81 52 92 56
E-mail : rencontres@anccas.fr

Vous recevrez, par courrier électronique, une confirmation de votre inscription.

Date au-delà de laquelle les possibilités d'inscription notamment sur la soirée festive ne sont plus garanties : **18 mai 2018**.

RÈGLEMENT À L'ORDRE DE L'ANCCAS - CONGRÈS PAR :

Chèque bancaire Mandat administratif Virement bancaire

Aucune inscription ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée du règlement, d'un bon de commande ou d'un bon d'engagement.

- Je confirme avoir lu, compris et accepté les conditions d'annulation mentionnées ci-dessus.
 J'autorise l'ANCCAS à diffuser mes coordonnées aux partenaires du congrès et du salon.

Fait à

Le

Cachet et Signature